



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 12 février 2021

France Relance : 3 M € pour développer l'alimentation locale et solidaire en Île-de-France

Pour favoriser l'accès à tous à une alimentation composée de produits frais et locaux, le plan de relance soutient le développement de projets locaux permettant l'accès aux produits frais et de qualité, en particulier aux populations isolées ou modestes. Doté d'une enveloppe de 30 millions d'euros au niveau national, cette mesure, à la fois de justice sociale et de santé publique, se compose de deux volets, l'un national, l'autre territorialisé. Dans le cadre de ce deuxième volet, une dotation régionale de 3,04 millions d'euros permettra d'accorder de 300 000 à 540 000 euros d'aides par département francilien ainsi qu'à la Ville de Paris.

Composée de deux volets, cette mesure soutient les initiatives des réseaux, des fédérations, et de tous les acteurs de la société civile et de l'économie sociale et solidaire, engagés dans l'accès à l'alimentation de qualité aux personnes qui en sont éloignées. Elle encouragera notamment le développement de dispositifs d'élaboration et de distribution de paniers d'alimentation, de création de magasins de producteurs dans des zones isolées ou d'organisation de marchés solidaires et itinérants.

- 1) Un volet A destiné aux projets nationaux lancé le 15 janvier et doté d'un montant de 6 millions d'euros**

Piloté par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, ce premier volet s'appuie sur un appel à projets national et soutient des projets structurants et innovants des acteurs « têtes de réseaux ». La demande de subvention est à déposer dans le cadre d'un appel à projets disponible [ici](#).

- 2) Un volet B territorialisé destiné aux projets locaux doté d'une enveloppe de 24 millions d'euros dont 3,04 millions d'euros en Île-de-France**

| Répartition indicative de l'enveloppe de 3,04 millions d'euros pour la région d'Île-de-France | |
|--|----------|
| Paris | 510 000€ |
| Seine-et-Marne | 390 000€ |
| Yvelines | 300 000€ |
| Essonne | 300 000€ |
| Hauts-de-Seine | 340 000€ |
| Seine-Saint-Denis | 540 000€ |
| Val-de-Marne | 340 000€ |
| Val-d'Oise | 320 000€ |

Piloté par les services départementaux de l'Etat, il vise à soutenir les initiatives locales des acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- Soutenir les producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (investissements de conditionnement, stockage, transport, ...) ;
- Soutenir les associations, start-up, TPE, PME, communes et intercommunalités ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (ouverture de locaux, matériel de livraison, ...) ;
- Soutenir les initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinées en particulier aux personnes isolées ou modestes.

Toute demande de subvention est à déposer dans le cadre d'une procédure d'appel à candidatures au niveau départemental.

Pour retrouver le cahier des charges de l'appel à projets départemental : <https://agriculture.gouv.fr/francerelance-30-millions-eu-pour-favoriser-laces-de-tous-des-aliments-frais-et-locaux>

Plus d'informations : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Agriculture-foret-developpement-rural-et-alimentation/Agriculture-et-Alimentation2/Cahier-des-charges-pour-le-75-de-l-AAP-2021-Alimentation-locale-et-solidaire>

Pour toute question sur un projet, se référer à l'adresse mail générique du site France relance gérée par la DRIAAF : frelance.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr L'objet du mail doit débuter par l'intitulé suivant : « **AAC 2021 _alimentation solidaire et locale** ».

--

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF) 

5, rue Leblanc
75911 Paris Cedex 15